



Entendu en CE

Sur l'évolution de l'AP

D. THOMAS : "Le handicap, malheureusement, il faut partir du principe qu'on ne le balaie pas : il existe. Il y a des gens qui ont des reconnaissances TH et qui ne l'opposent pas à l'employeur".

C'est quand même le fond de commerce de l'Association !

D. THOMAS : "Si vous voulez de la sécurité, je ne vous en promets pas".

Maintenant, les salariés sont avertis.



Sur la demande de mise en place d'un système de prêt de véhicule pour les salariés

D. THOMAS : "L'employeur n'est pas favorable. C'est une décision de l'employeur, en partant du principe que cela ne fait pas partie de la prestation d'une structure comme la notre de prêter des véhicules...Je n'ai pas envie de gérer ce genre de choses".

Y'a qu'à regarder sa flotte de véhicules de fonction et de service pour s'en apercevoir...

Sur les locaux fumeurs au Département Travail

D. THOMAS : "Il n'y aura pas d'investissement pour ce type de local, et s'il faut supprimer tous les locaux existants, on les supprimera".

Avis du CE sur le report du PAUF 2004 pour le CAT de Colmar/Turckheim

Lors du CE du 21 mars 2005, le président avait informé les élus de l'existence d'un trou de -12.939€ (un peu moins que le trou de la Sécu) sur le PAUF 2004 pour le CAT de Colmar/Turckheim. Il avait tranquillement proposé aux élus d'utiliser le report positif du CAT de Mulhouse/Soultz/Illzach (+ 31.000€) pour combler ce déficit.

Cherchant à comprendre le pourquoi du comment, les élus (l'employeur aussi apparemment) ont eu bien du mal à trouver une explication plausible.

Une chose est sûre : les élus ont rejeté en bloc par un **AVIS DEFAVORABLE** à l'unanimité, la proposition de l'employeur de piquer dans la caisse du PAUF de Mulhouse/Soultz/Illzach pour renflouer celle de Colmar/Turckheim, et lui ont demandé d'utiliser immédiatement les 31.000€ pour financer les formations non retenues à l'époque.

Pour la CGT, les salariés ne doivent pas pâtir des carences de gestion des plans de formation par l'employeur.

Evolution de l'AP

Après des déclarations contradictoires (un coup j'te garde, un coup j'te jette), l'employeur a quand même dû reconnaître qu'il avait donné comme objectif à ses cadres, de réduire le nombre de salariés AP intervenant dans les CAT. Il est vrai que l'AP va connaître d'ici la fin de l'année, des mutations profondes dues à l'évolution du contexte réglementaire (les AP devenant des Entreprises Adaptées). L'Association devra se positionner prochainement sur son choix de garder ou non l'AP dans son périmètre de gestion.

La CGT n'acceptera pas que les salariés soient éloignés de leur site de travail actuel pour être "transbahutés" on ne sait où, sans une véritable négociation collective portant sur la **prise en compte des souhaits et choix de chacun**, la mise en place de **compensations financières**, tout en veillant à l'application du cadre réglementaire.

Demande de participation des salariés aux commissions internes du CE

Dans un souci de participation et de représentation maximale, et conformément à ses engagements, le CE a sollicité de l'employeur, la possibilité d'associer des salariés non élus des différents sites, à ses commissions internes (formation professionnelle, logement et égalité professionnelle). L'employeur a opposé une fin de non recevoir en expliquant qu'il refuserait "tout ce qui a une répercussion en terme de temps". Une belle démonstration de la volonté farouche de l'employeur de refuser l'expression du plus grand nombre.

**Avec la CGT,
pour mes revendications, pour mes droits**

Nous rencontrer, nous contacter, nous rejoindre :
CGT Papillons Blancs - 23 allée Gluck - 68200 MULHOUSE
Tél : 03.89.42.63.11 - E-Mail : cgt.pb68@free.fr
<http://cgt.pb68.free.fr> - mot de passe "cgt"